



## Compte rendu et Procès-verbal n° 48

### Réunion du Comité de Direction : le 12/06/2018

Présidence	<i>Madame Delphine GREVISSE</i>
Secrétaire	<i>Monsieur David DOUSSET</i>
Membres titulaires	<i>Mesdames FINSTAD-MILLION Krista, FORQUIN Josette, MOULIN Françoise, MOULIN Françoise, Messieurs BISTON Christian, BOUTIN Maurice, DIVOUX Philippe, GERMAIN Philippe, HARAUX Jean-Marie, MENTREL Jean-Louis, THIRIET Jean-Louis.</i>
Membres suppléants	<i>Madame Laure GUILLOT, Messieurs HERVE Julien, MOREL Christian, WEIGEL Denis.</i>
Excusés	<i>Mesdames MANGIN Joëlle, HOLTHUIS Fenneke, Messieurs AUBERT Francis, BERTRAND Bruno, BONNET André, HILAIRE Martial, SIMÉON Jacques</i>

Le douze juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Hubert Demange, place de l'église – 88600 CHAMP-LE-DUC.

- La séance est ouverte à 18h30

### ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

1. Approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 27/03/2018
2. Délibérations :
  - Cartes de pêche
3. Point informations sur la réforme de la taxe de séjour
4. Propositions cartes postales
5. Point informations sur la Semaine Fédérale du Cyclo
6. Fin du contrat d'apprentissage d'Amina YAZID
7. Permanence des dimanches pour l'été 2018
8. Demande de partenariat : La Chnérante
9. Questions diverses

## Désignation du secrétaire de séance

M. David DOUSSET est désigné secrétaire de séance

## 1 – Approbation du compte-rendu du 27/03/2018

Le compte rendu du 27/03/2018 est approuvé sans remarque ni réserve.

## 2 – DELIBÉRATIONS

### DÉLIBÉRATION N° 01-13/06/2018

#### OBJET : Tarifs cartes de pêche

L'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges assurera la vente de cartes de pêche aux tarifs suivants :

- 60 € l'année (au lieu de 43,50 € en 2017 car travaux)
- 10 € la journée

Pas de commission prévue pour l'OT

#### Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- Autorise Madame la présidente à signer la convention de partenariat.

Le Comité de Direction suggère que la Ville de Bruyères propose à l'avenir un tarif à la semaine qui pourrait intéresser les touristes.

## 3 - POINT INFORMATION SUR LA REFORME DE LA TAXE DE SÉJOUR

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nouvelles dispositions concernant la taxe de séjour doivent être appliquées :

- Soit l'hébergement est classé et on applique le nouveau barème. Il est à noter que ce nouveau barème ne modifie en rien les tarifs appliqués jusqu'alors par la CCB2V dans la mesure où ceux-ci restent dans les fourchettes autorisées par la loi.
- Soit l'hébergement n'est pas classé et on applique un pourcentage du coût de la nuitée par personne. A ce jour, la commission tourisme s'est prononcée pour un taux à 4%. Il faut également que la collectivité statue sur un tarif plafond, à défaut c'est le tarif applicable aux hôtels de tourisme 4\* qui s'applique, soit 2€30 par nuitée et par personne.

Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 27 juin.

- Enfin les opérateurs numériques intermédiaires de paiement devront collecter la taxe de séjour et reverser celle-ci aux territoires concernés. La collectivité doit donc

également voter les périodes de reversement pour ces opérateurs numériques.  
(booking, R BnB...)

	TARIFS 2019		Tarifs CCB2V Actuels Taxe additionnelle incluse
	Palaces	0,70 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme <b>5 étoiles</b>	0,70 €	3,00 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme <b>4 étoiles</b>	0,70 €	2,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme <b>3 étoiles</b>	0,50 €	1,50 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme <b>2 étoiles</b> , villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme <b>1 étoile</b> , villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,22 €

Ces dispositifs visent à inciter les hébergeurs à entrer dans une démarche de classement.

Même si la réforme doit être actée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 officiellement, il est préférable de la prendre avant fin juin 2018 afin de pouvoir informer les hébergeurs et d'effectuer un accompagnement individualisé.

Par ailleurs, seuls les hébergements en règle au niveau de leur déclaration en mairie pourront être commercialisés via les plateformes numériques intermédiaires comme booking ou R BnB. Ces déclarations pourront se faire en ligne.

L'ensemble des informations et décisions du territoire devra être relayé sur la plateforme OCCITAN. C'est auprès de cette plateforme que les opérateurs numériques pourront trouver l'information nécessaire concernant les hébergeurs qu'ils commercialisent.

Enfin la taxe de séjour sera collectée par les opérateurs numérique

#### 4 - CARTES POSTALES

Dans le cadre d'une demande fréquente des usagers, l'Office de tourisme souhaite réaliser une collection de cartes postales.

### Étude budgétaire :

Impression quadri recto, 1 couleur verso

5 modèles x 1000 ex = 605 € TTC soit 0,12 € l'unité

Prix de vente public envisagé = 0,50 € TTC

Prix de vente professionnel du tourisme et commerçant : 0,20 € TTC

Dans les propositions, 4 modèles sont retenus qui concernent le tourisme naturel, le tourisme sportif, la ville de Bruyères et l'église romane de Champ-le-Duc.

Un cinquième modèle sera consacré au Moulin de Xamontarupt.

Il est également prévu une seconde édition de 5 autres cartes postales la saison prochaine.

## **5 - SEMAINE FEDERALE DE CYCLOTOURISME**

Lors de la semaine fédérale, qui se déroulera du 5 au 12 août, 4 visites par jour en moyenne seront proposées aux cyclotouristes et à leur famille.

Cette programmation fera l'objet d'un flyer distribué aux participants via le COSFIC, le stand d'Épinal Tourisme ou directement à l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges. (Impression de 15 000 ex – budget 800 €)

Il reprendra les animations, les restaurants du territoire et toutes les informations pratiques permettant d'accueillir les cyclotouristes.

L'Office de tourisme a envoyé un courrier aux restaurateurs et bars du territoire les informant de cette semaine fédérale.

L'Office de tourisme s'est également associé à l'opération record du monde en tandem proposée par le CAP Bruyères.

Marie BOURION nous a proposé une décoration de vitrine à base de roues de vélos.

M. PERRIN, responsable du point d'accueil de Bruyères le 7 août est toujours en recherche de bénévoles.

## **6 - FIN DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE AMINA YAZID**

A la date de fin de contrat d'Amina YAZID, le cabinet France consultant établira le bulletin de paie avec paiement des indemnités dues, à savoir :

- solde des congés payés
- gratification annuelle au prorata (à vérifier au préalable)

Il établira également :

- le certificat de travail
- le reçu pour solde de tout compte
- l'attestation POLE EMPLOI

Pour compléter l'effectif de l'OT en 2019, le Comité de Direction privilégie la continuité d'un système d'apprentissage en exigeant un profil adapté aux métiers du tourisme.

L'éventualité de faire appel à un service civique n'est pas à exclure.

L'Office de Tourisme va effectuer des recherches sur un centre de formation proposant un rythme d'alternance adapté. La fiche de poste du candidat retenu sera adapté en fonction du type d'alternance.

## 7 - PERMANENCE DES DIMANCHES

Nous sollicitons les membres du Comité de Direction afin d'assurer l'accueil de l'OT les dimanches matins (10h-12h) en juillet et août.

Merci de communiquer vos disponibilités dans les meilleurs délais.

## 8 - DEMANDE DE PARTENARIAT : LA CHNÉRANTE

Événement : Randonnées VTT (4<sup>ème</sup> édition) organisée par l'Union Cycliste de la Vallée de la Vologne. 4 parcours au départ de l'auberge du Ruxelier.

Sollicitation 2018 : 50 Affiches et 3000 flyers A5 R/V

Coût estimatif : 250 €

## 9 - QUESTIONS DIVERSES

- Appel aux bonnes volontés pour faire partie de l'équipe d'organisation de la Balade automobile du dimanche 9 septembre. M. Philippe DIVOUX se porte volontaire. Pour les autres personnes intéressées, merci de contacter Claire à l'OT.

- Diffusion du guide du routard :

234 guides du routard vendus | reste 166 guides

54 guides du routard donnés | reste 46 guides

- Marchés de Terroir à Docelles

L'Office de Tourisme tiendra un stand sur les marchés du Terroir à Docelles les mardis 10, 17 juillet et le mardi 14 août.

- Monsieur Mentrel demande si l'Office de Tourisme peut être présent lors du championnat de France de Motocross à Champ le duc.  
Aucune décision n'est prise lors du comité de direction.

L'ordre du jour étant épuisé,

*La Présidente déclare la séance levée à 20h45.*

Le 18 Juin 2018

Le secrétaire de séance  
Le Directeur,  
David DOUSSET

Pour l'Office de Tourisme – EPIC  
La Présidente  
Delphine GREVISSE

